

« La culture ne s'hérite pas, elle se conquiert. »

André Malraux

Ecrivain et homme politique française

(1901 – 1976)

Les politiques culturelles en Nouvelle-Calédonie :

Un domaine récent de l'action publique.

L'émergence de politiques culturelles publiques est récente en Nouvelle-Calédonie. C'est dans les années 70 que la question « culturelle » rejoint la question « politique » dans le cadre des affrontements qui déchirent le territoire jusqu'à leur paroxysme dans les années 80. En 1975, le Festival *Mélanésia 2000*, premier festival des arts mélanésiens initié par Jean-Marie Tjibaou, marque incontestablement, via une manifestation culturelle, un point de départ dans l'émergence des revendications du monde kanak, tant identitaires que politiques.

En 1988, au terme des « évènements », une étape importante est franchie. L'Accord de Matignon promeut le rééquilibrage entre les diverses zones et ethnies du territoire et donne lieu à la création des trois Provinces. C'est à celles-ci qu'échoit la compétence culturelle transférée par l'Etat. Les Accords Oudinot, qui complètent la même année l'Accord de Matignon, instituent également, à la demande de Jean-Marie Tjibaou, la création de *l'Agence de Développement de la Culture Kanak (A.D.C.K.)*, de laquelle naîtra en 1999, le Centre Culturel Tjibaou.

Faisant pendant de la reconnaissance identitaire et culturelle kanak, le pouvoir « loyaliste » qui gère notamment la Province sud et la Ville de Nouméa, réalise alors sa spécificité

française et calédonienne et décide de se doter des outils pour défendre ses valeurs et sa culture, essentiellement en référence à la culture française et européenne. Les Provinces, en 1988, puis la Ville de Nouméa, en 1989, mettent en place des équipes et des budgets d'actions culturelles. En 1994, alors que se multiplient structures et dispositifs, la Ville de Nouméa se dote elle aussi d'un Service de la culture et des fêtes, comme le feront progressivement par la suite quelques autres communes notamment de l'agglomération nouméenne et du Nord.

Tout ou presque est à faire dans les années 90 en Nouvelle-Calédonie en matière d'action culturelle. Cependant, le volontarisme politique général issu des accords va permettre, en deux décennies, de doter le pays, du nord au sud et dans les îles, d'acteurs, budgets, structures, dispositifs et programmes culturels qui constituent les jalons de véritables politiques culturelles.

En dépit de cela, des secteurs culturels ou artistiques entiers, ou bien encore des territoires et populations, restent en demande de développement. En brousse notamment, petites communes et tribus, au regard de leur faible population et moyens, peinent à amplifier leurs actions.

L'isolement, la fragmentation des réseaux d'acteurs, le manque de ressources en ingénierie de projet culturel et en formation, restent également des obstacles à un développement équilibré.

Par ailleurs, si le développement s'est opéré au regard des deux « pôles culturels », kanak et français, il laisse cependant de côté, ou pour marginales, les autres facettes ethniques et culturelles présentes sur le territoire (calédoniennes, japonaises, tahitiennes, wallisiennes, indonésiennes, vietnamiennes...), déniait, en quelques sorte, la richesse originale et multiculturelle calédonienne.